

MPHEC

Maritime Provinces
Higher Education
Commission

CESPM

Commission de
l'enseignement supérieur
des Provinces maritimes



**RAPPORT ANNUEL
2004-2005**

RAPPORT ANNUEL 2004-2005

MISSION DE LA CESPM

En tant qu'organisme du Conseil des premiers ministres des Maritimes qui donne des conseils aux ministres responsables de l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes, la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes :

**Aide les établissements et les gouvernements à offrir le meilleur environnement
d'apprentissage postsecondaire possible
qui reflète les valeurs suivantes :**

- **Qualité** : l'amélioration continue de la qualité des programmes, des pratiques et de l'enseignement dans les établissements
 - **Accessibilité** : des programmes, des modes de prestation des programmes ainsi que des services de soutien qui optimisent la disponibilité de l'enseignement postsecondaire
 - **Pertinence** : une interaction efficace et réactive entre les apprenants, le marché du travail et la collectivité
 - **Obligation redditionnelle** : des preuves à l'appui de la valeur, de la durabilité et de l'efficacité par rapport aux coûts d'investissement des fonds publics et de ceux de l'apprenant
-

Pour obtenir d'autres exemplaires du rapport annuel, s'adresser à la :

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes
82, rue Westmorland, bureau 401
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1
CANADA

(506) 453-2844

Pour en savoir davantage sur la CESPМ et ses activités, veuillez visiter le site Web de l'organisme à l'adresse suivante : <http://www.cespm.ca>

ISSN 0-919471-40-4

LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT

Le 30 septembre 2005

Le président
Conseil des premiers ministres de l'Atlantique
C.P. 2044
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2Z1

Monsieur le Premier ministre,

Nous avons l'honneur de présenter au Conseil des premiers ministres de l'Atlantique le rapport annuel de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes. Ce rapport couvre la période du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005.

Veillez agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Le président,
Richard Myers



Le directeur général par intérim,
Léandre Desjardins

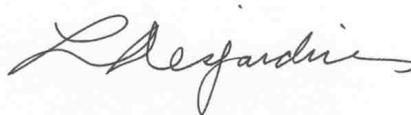


TABLE DES MATIÈRES

PORTÉE ET MANDAT DE LA CЕСPM	1
COMPOSITION	3
Comités	4
Dotation	4
GOUVERNE ET OBLIGATION REDDITIONNELLE	5
RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE	5
Projets de planification	5
Assurance de la qualité	6
Mise à jour de la politique en matière d'assurance de la qualité de la Commission	7
Processus d'évaluation des programmes	8
Vérification des politiques et des pratiques des établissements en matière d'assurance de la qualité	9
Projet pancanadien dans le secteur de l'assurance de la qualité	9
Conférence Évaluation axée sur l'étudiant : Stratégies afin d'améliorer les résultats de l'apprentissage	10
Données et information	11
Collecte de données	11
<i>Système d'information amélioré sur les étudiants (SIAE)</i>	11
<i>Sondage auprès des diplômés : promotion de 1999 en 2004</i>	12
Diffusion des données	13
<i>Publication de l'étude « Un héritage durable : impact des antécédents familiaux en matière d'études sur la situation des diplômés »</i>	13
<i>Rapport sur les tendances de la recherche postsecondaire au Canada atlantique</i>	13
<i>Programme de recherche</i>	14
<i>Site Web de la Commission</i>	14
<i>Diffusion d'autres données</i>	15
Ententes interprovinciales	16
Accord de transfert régional	16
Action coopérative	18
Atlantic Satellite Network	18
Entente sur le Réseau informatique N.-B./Î.-P.É.	18
Services aux provinces	19
Nouveau-Brunswick	19
Île-du-Prince-Édouard	20
<i>Loi sur l'attribution des grades universitaires du Nouveau-Brunswick</i>	20
 ANNEXES	 23

PORTÉE ET MANDAT DE LA CЕСPM

La Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM) a été établie en 1974. La CESPM est un « organisme du Conseil des premiers ministres des Maritimes ». En juin 1997, les ministres de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard ont convenu, après un examen approfondi, de renouveler et de réorienter la mandat de la Commission au moyen de l'« Entente relative au renouvellement des dispositions sur la coopération régionale en matière d'enseignement postsecondaire ». Le nouveau mandat a été ratifié par le Conseil des premiers ministres des Maritimes. En janvier 2005, la Loi sur la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes a été proclamée, assurant du même coup l'entrée en vigueur du nouveau mandat.

En vertu de la loi de 2005, l'orientation première de la Commission a changé; elle se voue maintenant à « l'amélioration et au maintien des meilleurs services possibles à l'intention des étudiants en situation d'apprentissage continu », essentiellement dans le secteur universitaire. La Commission y parviendra en accomplissant les principales fonctions suivantes : l'assurance de la qualité, les données et l'information, l'action coopérative et les programmes régionaux, ainsi qu'en offrant des services précis à une ou plusieurs provinces ou à un ou plusieurs établissements tel que demander par les ministres. La nouvelle loi définit le mandat de la Commission ainsi :

Dans l'exécution de ses fonctions, on demandera à la Commission de donner la priorité à l'amélioration et au maintien des meilleurs services possibles à l'intention des étudiants en situation d'apprentissage continu en

- faisant en sorte que les programmes d'étude soient d'une durée idéale et de la meilleure qualité possible,
- mettant l'accent sur l'évaluation et la reconnaissance des acquis et sur l'équivalence des crédits afin de prêter vie au principe selon lequel le dédoublement d'efforts ne devrait pas être nécessaire pour obtenir des crédits liés à un apprentissage déjà réussi avec succès,
- assurant des transitions en douceur entre le milieu de l'apprentissage et le marché du travail,
- assurant un accès équitable et convenable aux possibilités d'apprentissage et en mettant ces possibilités à la disposition des apprenants au moment et à l'endroit qui leur convient,
- assurant la qualité de l'enseignement.

La Commission cherche à aider les établissements et les gouvernements à améliorer l'environnement d'apprentissage postsecondaire en poursuivant les neuf objectifs suivants :

1. Garantir que les programmes élaborés par les établissements relevant de la compétence de la CESPM satisfont à des critères de qualité convenus.
2. Confirmer que les établissements relevant de la compétence de la CESPM disposent des politiques et des pratiques appropriées pour assurer de façon continue la qualité de leurs programmes.
3. Favoriser et promouvoir la disponibilité et l'efficacité par rapport aux coûts du plus vaste éventail possible de programmes.

4. Recueillir, conserver et mettre à jour de l'information de qualité complète et pertinente relativement à toutes les fonctions découlant de son mandat.
5. Élaborer des données et des produits d'information à l'intention des intervenants, surtout en ce qui a trait aux grands dossiers de l'enseignement postsecondaire.
6. Accroître la sensibilisation et le dialogue par rapport aux questions et aux possibilités liées à l'enseignement postsecondaire dans les Provinces maritimes, tant dans la région qu'au pays.
7. Promouvoir et favoriser la coopération au sein des Provinces maritimes et avec les autres provinces et les partenaires externes pour, notamment, favoriser, entre les établissements et entre les gouvernements, le développement d'approches coopératives efficaces du point de vue des coûts en matière d'administration, de programmes et de politiques liés à l'enseignement postsecondaire.
8. Offrir des conseils et des services aux gouvernements provinciaux, sur demande.
9. Assurer la gestion efficace et efficiente des ressources de la Commission (objectif organisationnel).

Toutes les activités et les initiatives de la Commission se rattachent à l'un de ces objectifs.

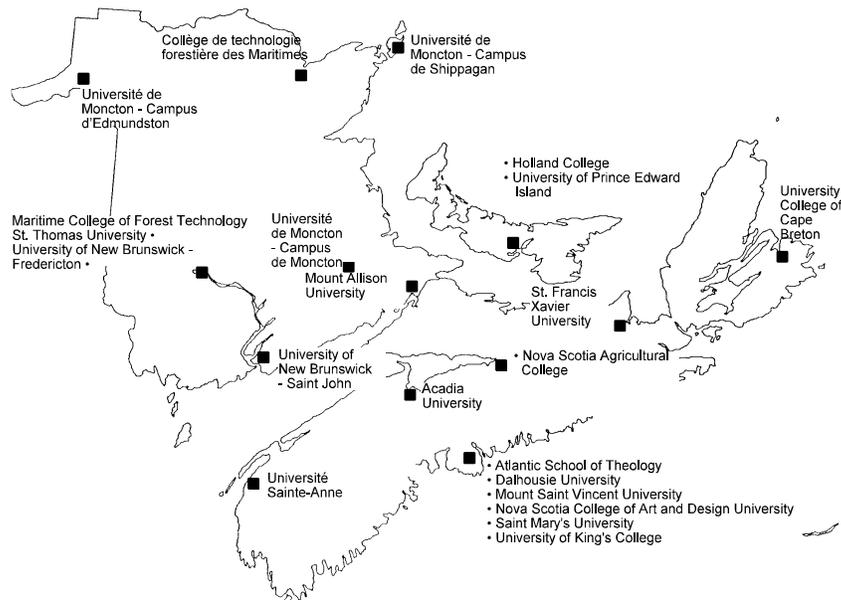
Actuellement, et suivant la proclamation de la loi de la Commission, les établissements qui relèvent de la Commission n'ont pas encore été déterminés. Cependant, dans l'exécution de ses fonctions, la Commission continue de se concentrer essentiellement sur l'enseignement universitaire et, plus précisément, sur les établissements postsecondaires qui traditionnellement relèvent de sa compétence. Il s'agit de tous les établissements publics qui offrent des programmes menant à l'obtention d'un grade universitaire dans la région, dont quatre établissements multicampus et deux établissements offrant une formation spécialisée en arts appliqués et en technologie. Voici une carte qui montre les établissements en fonction de leur emplacement.

COMPOSITION

La Commission est composée de 19 membres nommés par le Conseil des premiers ministres des Maritimes.

La composition de la Commission respecte le modèle suivant :

- ▶ Au moins 6 des 19 membres doivent



provenir de chacun des trois groupes suivants : les candidats proposés par un comité composé des dirigeants des universités et des représentants des sénats universitaires ou des organismes équivalents (catégorie a); les hauts fonctionnaires et chefs administratifs d'établissement non universitaires (catégorie b); et le grand public (catégorie c).

- ▶ Au moins un membre de chaque groupe doit provenir de chacune des provinces, soit du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard.
- ▶ La directrice générale est membre d'office de la Commission sans droit de vote.

À la fin de l'année, la Commission était composée ainsi :

REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS (CATÉGORIE A)	HAUTS FONCTIONNAIRES (CATÉGORIE B)	GRAND PUBLIC (CATÉGORIE C)
Nouveau-Brunswick		
Nassir El-Jabi Richard Myers (Président)	Jocelyne Roy-Vienneau	Paul D'Astous Winfield Hackett Vacant
Nova Scotia		
Gordon MacInnis Samuel Scully (vice-président) Donna Woolcot.	Wayne Doggett Marie Mullally Alastair Saunders	Bill MacLeod Kevin Wasko Vacant
Île-du-Prince-Édouard		
Vianne Timmons	Mike Clow Faye Martin	Alvin Curley

Membre d'office sans droit de vote : Mireille Duguay, Directrice générale.

Afin d'exécuter ses fonctions, la Commission tient habituellement cinq réunions ordinaires par année habituellement aux campus des différents établissements d'enseignement à tour de rôle. Ses membres peuvent ainsi visiter chaque établissement et s'entretenir avec ses représentants pour se tenir au fait des activités et des dossiers courants à chaque endroit.

En 2004-2005, la Commission a tenu six réunions aux dates et aux endroits suivants :

- Le 26 avril 2004 - Dalhousie University
- Le 21 juin 2004 - University of Prince Edward Island
- Le 20 septembre 2004 - Université de Moncton - Campus de Moncton
- Le 24 novembre 2004 - University of King's College
- Le 10 février 2005 - Conférence téléphonique
- Le 28 février 2005 - Atlantic School of Theology

COMITÉS

Le cadre opérationnel de la Commission compte beaucoup sur le recours à des comités consultatifs. La Commission emploie également des comités *ad hoc* et des groupes de travail selon les dossiers en cause. Voici ses comités permanents :

- Comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires
- Comité AUA-CESPM sur la vérification de l'assurance de la qualité
- Comité consultatif AUA-CESPM sur l'information et l'analyse
- Comité des finances de la CESPM
- Groupe de travail sur les finances N.-B./CESPM
- Comité provincial des sciences de la santé du Nouveau-Brunswick (CPSSNB)
- Conseil d'administration du Réseau informatique N.-B./Î.-P.-É.
- Comité technique du Réseau informatique N.-B./Î.-P.-É.

Le recours aux comités permanents enrichit grandement la capacité de la Commission de fournir des conseils et des analyses. L'utilisation de ces comités permet à la Commission de traiter plus d'information et de procéder à des analyses plus exhaustives et en temps plus opportun. Ce qui est peut-être le plus important encore est le fait que la Commission puise, par l'entremise de ses comités, dans un réseau plus étendu de ressources et de perspectives.

La liste des membres des comités figure à l'annexe B, tandis qu'il est possible d'obtenir copie du mandat de chaque comité en ligne à <http://www.cespm.ca>.

DOTATION EN PERSONNEL

Le personnel est responsable des activités courantes de la Commission; il reçoit des directives de la Commission par l'entremise de la directrice générale et des comités consultatifs; et il donne un soutien à la Commission et à ces comités. En ce moment, le personnel de la Commission a un savoir-faire dans les secteurs suivants : collecte et gestion de données, analyse de données, examen des programmes universitaires, finances, gestion de projets et organisation d'événements.

À la fin de l'année, le personnel et le personnel à contrat de la CESPM comprenaient :

Directrice générale	Mireille Duguay
Directeur des finances (par intérim)	Jean-Charles Doucet
Analyste des données et systèmes de gestion	Mylène Michaud
Agentes de recherche	Sharleen Bulmer Julie Côté Dawn Gordon Shannon Farrell Serge Thériault
Commis - comptabilité et services de soutien aux activités	Rachael Anderson
Adjointe administrative	Joanne Neilson
Secrétaire bilingue	Alexandra Gagné
Concepteur de systèmes informatiques	Scott Stonehouse
Agent technique	Dragan Lepir

Durant l'année 2004-2005, trois membres de la Commission étaient en congé de maternité; à la fin de l'année, deux d'entre elles l'étaient toujours, Lisa Robichaud (Directrice des finances) et Catherine Stewart (Agente de recherche).

En ayant ces membres du personnel en congé, l'accomplissement des activités prévues et des réalisations attendues de la Commission s'est révélé un défi.

GOUVERNE ET OBLIGATION REDDITIONNELLE

La nouvelle Loi sur la Commission de l'enseignement supérieur des Maritimes a été proclamée en janvier 2005. La loi précise que la Commission est établie par le Conseil des premiers ministres des Maritimes. De plus, elle énonce son rôle et ses fonctions et redéfinit l'obligation redditionnelle de la Commission en ces termes : « La Commission est financée par les provinces et elle doit leur rendre des comptes en faisant rapport aux ministres responsables de l'enseignement postsecondaire ». En outre, elle demeure un organisme du Conseil des premiers ministres des Maritimes, étant donné que le Conseil l'a établie et approuve son budget. Dans le but de préciser et de définir un cadre approprié pour la présentation de ses rapports, les mécanismes redditionnels de la Commission ont fait l'objet de discussions durant l'année 2004-2005. Les discussions reprendront avec les ministres et les sous-ministres de l'Éducation des Provinces maritimes au cours de la prochaine année financière pour confirmer les mécanismes appropriés dans le cadre de la nouvelle loi.

La Commission existe depuis trente ans, mais son nouveau mandat a introduit d'importants changements qui doivent se refléter dans son modèle de gouverne. Le fait qu'il existait peu de documents sur le modèle de gouverne qu'elle avait suivi depuis sa création est venu compliquer la situation. Au cours de la dernière année, la Commission a finalisé les éléments de son modèle de gouverne. En plus de définir les rôles clés joués par chaque intervenant « interne » clé (membres, président et directrice générale de la Commission) vis-à-vis de l'ensemble de la Commission, les rôles et les responsabilités de ses membres ont été définis. Le modèle de gouverne précise également l'objet des comités de la Commission, en plus d'inclure des lignes directrices sur la gestion des conflits d'intérêts.

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE

Projets de planification

Le deuxième plan d'affaires pluriannuel de la Commission arrive à sa fin. Les efforts de planification cette année ont donc porté sur l'établissement de son prochain plan d'affaires pluriannuel, pour la période de 2006-2007 à 2008-2009, qui sera achevé au début de l'année 2005-2006.

Le 19 septembre 2004, la CESPM a tenu avec des représentants des associations étudiantes et de professeurs sa réunion de consultation annuelle visant à cerner les questions importantes pour toutes les parties afin d'établir son plan de travail pour les prochaines années. Les deux principales questions soulevées dans les présentations à la Commission et les discussions avec celle-ci étaient le financement et l'accessibilité ainsi que

la valeur de l'enseignement postsecondaire. Les discussions ont porté également sur d'autres questions, comme l'importance de promouvoir la « vérité dans la publicité » (dans le contexte de l'évaluation des projets de programmes) et le recrutement et le maintien du corps professoral. Voici les secteurs dans lesquels, selon les intervenants, la Commission pourrait donner une aide :

- Mise à jour des données (c.-à-d. sondage auprès des diplômés);
- Information sur les gains et le mode de vie des étudiants (et probablement des diplômés), ainsi que sur ce à quoi on renonce pour rembourser les prêts aux étudiants;
- Information sur la conciliation travail-études des étudiants;
- Information sur les retombées économiques de l'enseignement postsecondaire propre aux Maritimes.

Les membres et le personnel de la Commission ont pris part à d'autres projets de planification cette année. Mentionnons, entre autres, les discussions au sujet de l'établissement d'un plan de communication et de mesures de succès. Les membres et le personnel ont également examiné les objectifs et les réalisations attendues de la Commission, qui font partie du plan d'affaires, dans le but de s'assurer que les activités de l'organisme expriment bien sa mission et ses fonctions. Les établissements participant au mécanisme d'évaluation des programmes ont également été consultés au sujet de la révision de la politique en matière d'assurance de la qualité de la Commission. (Pour de plus amples détails, se reporter à la section « Mise à jour de la politique en matière d'assurance de la qualité de la Commission ».) La Commission a recueilli de précieux commentaires dont elle tiendra compte dans la préparation de son plan d'affaires.

Le savoir-faire et le rôle de leadership dans le secteur de l'assurance de la qualité font intervenir deux instruments importants : une évaluation des programmes avant leur mise en oeuvre et la vérification des politiques et des pratiques des établissements en matière d'assurance de la qualité. Une fois combinés, ces deux instruments garantissent un continuum de la qualité : le processus d'évaluation des programmes offre des garanties aux intervenants que les programmes se conforment aux normes de qualité établies avant leur mise en oeuvre; et le processus de vérification offre des garanties que les établissements des Maritimes ont en place des politiques et des pratiques efficaces en matière d'assurance de la qualité pour s'assurer que les programmes, une fois mis en oeuvre, sont évalués à l'interne et à l'externe dans une perspective d'amélioration continue de la qualité.

La CESPM a réalisé diverses activités durant l'année 2004-2005. La rétrospective de l'année de la Commission est subdivisée selon ses fonctions principales : assurance de la qualité, données et information, ententes interprovinciales, action coopérative et services aux provinces.

ASSURANCE DE LA QUALITÉ

La Commission est chargée de fournir aux décideurs autant des mesures d'imputabilité de la part des établissements inscrits à son annexe que des renseignements à valeur ajoutée pour les aider à prendre des décisions stratégiques dans le secteur de l'enseignement postsecondaire. Elle a conçu sa politique en matière d'assurance de la qualité de manière à inclure deux principaux instruments :

- une évaluation des programmes universitaires avant leur mise en oeuvre;
- la vérification des politiques et des pratiques des établissements en matière d'assurance de la qualité.

Ensemble, ces instruments permettent d'assurer un continuum de la qualité : le processus d'évaluation des programmes offre des garanties au gouvernement, aux étudiants, aux employeurs et au public que les programmes, offerts par les universités publiques dans les Maritimes, se conforment aux normes de qualité établies avant leur mise en oeuvre; et le processus de vérification offre des garanties que les universités des Maritimes ont en place

des politiques et des pratiques efficaces en matière d'assurance de la qualité pour s'assurer que les programmes, une fois mis en œuvre, sont évalués à l'interne et à l'externe dans une perspective d'amélioration continue de la qualité.

L'assurance de la qualité est l'une des fonctions principales de la Commission. Au cours de la dernière année, la Commission a réalisé divers projets dans ce secteur.

Mise à jour de la politique en matière d'assurance de la qualité de la Commission

À la fin de l'année 2003-2004, la Commission a entrepris la révision de sa politique en matière d'assurance de la qualité afin d'évaluer la mise en œuvre de son processus d'évaluation des programmes en consultant ses intervenants. Après ce processus, qui a fait appel aux membres de la Commission, aux membres du Comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires, au personnel et aux établissements concernés, une ébauche préliminaire de la politique mise à jour a été préparée. La Commission a examiné la première ébauche lors de sa réunion de septembre 2004. D'autres modifications, comme l'élaboration de lignes directrices pour la préparation de projets d'abolition de programmes et le prolongement du délai du mécanisme de distribution, ont été apportées à l'ébauche de la politique afin de s'assurer qu'elle représente le mieux possible les intentions de la Commission.

Les principaux changements se rapportent aux aspects suivants :

Politique sur les programmes d'études supérieures : La politique sur les programmes d'études supérieures a été remplacée par un cadre d'évaluation considérablement renforcé, qui sera appliqué à tout projet de nouveau programme d'études supérieures, peu importe l'établissement qui l'a soumis. La version de 2005 de la politique en matière d'assurance de la qualité comprend, entre autres, des critères d'évaluation précis pour les programmes d'études supérieures, ce qui comprend l'exigence de soumettre le projet de *nouveau* programme d'études supérieures à une évaluation menée par un expert à l'extérieur de l'établissement avant sa soumission à la Commission. La politique comprend également une série d'exigences supplémentaires en matière d'information dont il faut tenir compte dans un projet de *nouveau* programme d'études supérieures.

Résultats des étudiants : De nouveaux critères d'évaluation axés sur le niveau du programme ont été ajoutés, et les exigences en matière d'information que doit satisfaire un projet de programme ont été redéfinies en conséquence. L'information est maintenant recherchée à partir de trois perspectives : les résultats d'apprentissage, les résultats des diplômés et les autres résultats.

Évaluation par les établissements des programmes approuvés : Ce changement vise à consolider le cadre régional d'assurance de la qualité en exigeant que tous les programmes approuvés par la Commission subissent une évaluation externe après leur mise en œuvre; la Commission se réserve le droit de demander des preuves de la réalisation de ces évaluations.

Le processus de vérification de la Commission a également été mis à jour après la réalisation de la phase pilote en 2003. Les membres du comité et les membres du personnel ont évalué le processus et ont apporté des changements pour : 1) clarifier la terminologie utilisée dans la politique pour mieux exprimer la réalité du processus, 2) rationaliser le processus, et 3) assurer l'exhaustivité du processus. De même, la version de 2005 de la politique comprend des annexes supplémentaires qui étaient à l'étape de planification à la diffusion du document de 1999. La Commission a approuvé ces changements en septembre 2004 dans le cadre de sa révision globale de la politique en matière d'assurance de la qualité.

La politique même a été approuvée en février 2005. Le dernier élément, qui comprend le mandat du Comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires et du Comité sur la vérification de l'assurance de la qualité en annexe, devrait être approuvé au début de l'année financière 2005-2006. La politique sera diffusée officiellement peu après et sera disponible sur le site Web de la Commission.

Processus d'évaluation des programmes

Le processus d'évaluation des programmes vise à déterminer la pertinence du programme, compte tenu de ses objectifs, de sa structure, de sa pertinence par rapport à l'établissement, des ressources et des résultats d'apprentissage définis et de leur bien-fondé. Il situe également le programme dans le contexte régional et permet d'éviter tout chevauchement. La majorité des projets de programmes sont soumis à un examen préliminaire du personnel et sont automatiquement approuvés s'ils satisfont aux critères convenus. Si un projet ne répond pas aux critères relatifs à l'approbation ou si des préoccupations majeures sont ressorties, il est transmis au Comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires et à la CESPM pour une évaluation approfondie.

Comme le montre le tableau 1, durant l'année 2004-2005, 4 projets ont été soumis à des fins d'information, 5 ont mené à l'abolition d'un programme et, en tout, 42 projets de programmes ont été examinés. De ce nombre, 40 ont été approuvés et 2 ont été refusés. Pour de plus amples renseignements sur les projets de programmes qui ont été examinés dans le cadre du processus de la Commission, veuillez vous reporter à l'annexe C.

Tableau 1
Résumé des décisions concernant les projets de programmes examinés - 2004-2005

	Approuvé	Refusé	Reporté*	En instance*	Information et dossier	Retiré	Total
Nouveau programme	21	2	1	4	1	1	30
Modification	14	-	-	7	3	-	24
Abolition	5	-	-	-	-	-	5
Total	40**	2	1	11	4	1	59

*Un projet de programme reporté est un projet que la Commission remet à plus tard, tandis qu'une proposition en instance est une proposition pour laquelle le Comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires ou le personnel n'avait pas encore pris de décision à la fin de l'année.

**Dans le cadre du processus d'examen sommaire, 35 des 40 projets de programme ont été approuvés.

Vérification des politiques et des pratiques des établissements en matière d'assurance de la qualité

La fonction de vérification a pour objectif précis de s'assurer que les pratiques des établissements pour évaluer la qualité des programmes existants et d'autres fonctions, s'il y a lieu, sont efficaces en tant que mécanismes de contrôle et d'amélioration de la qualité.

Après la fin de la phase pilote du processus de vérification avec la St. Thomas University et la Dalhousie University, la Commission, comme il est énoncé ci-dessus, a mis à jour sa politique pour entreprendre le processus avec trois établissements : l'Université de Moncton, la Mount Allison University et la University of New Brunswick. Même si le processus mènera à la publication de trois rapports distincts en 2006-2007, une grande part du travail sera accomplie durant l'année 2005-2006. Le processus sera lancé avec deux autres établissements au courant de l'année 2005, lorsque les ressources seront disponibles.

Projet pancanadien dans le secteur de l'assurance de la qualité

Le Comité consultatif des sous-ministres de l'Éducation (CCSME) du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) a établi un comité interprovincial qui est chargé d'élaborer des normes et des pratiques pour aider les gouvernements à évaluer l'acceptabilité des nouveaux programmes menant à l'obtention d'un grade universitaire et les nouveaux établissements conférant des grades universitaires. Toutes les provinces et deux territoires ont nommé un représentant. Dans les Provinces maritimes, les sous-ministres de l'Éducation ont désigné la directrice générale de la CESPМ pour les représenter à ce comité interprovincial, compte tenu du savoir-faire et de l'intérêt de la Commission dans ce secteur.

Le comité interprovincial a consulté les intervenants au sujet des lignes directrices qui conviendraient aux décisions prises par les gouvernements en ce qui a trait aux nouveaux programmes menant à l'obtention d'un grade universitaire et des nouveaux établissements conférant des grades universitaires. Après cette étape initiale, le comité a préparé un document pour engager les universités et les intervenants dans une consultation, tant pour les informer du projet que pour leur demander des commentaires et leur avis. La Commission a entrepris le processus de consultation auprès des intervenants dans les Maritimes, dont le Comité consultatif AUA-CESPМ sur les affaires universitaires, la Commission et toutes les universités inscrites à son annexe en novembre 2004. En plus de donner des commentaires sur le *cadre de reconnaissance des qualifications liées au grade et les pratiques et les normes d'examens d'assurance de la qualité*, les universités ont été invitées par la Commission à se prononcer sur la mesure dans laquelle le *cadre de reconnaissance des qualifications liées au grade* pourrait être ou serait utilisé en tenant compte des modifications suggérées, comme un précieux outil d'évaluation complémentaire par la Commission et les établissements inscrits à son annexe dans le contexte des politiques et mécanismes de la CESPМ en matière d'assurance de la qualité, et sur la mesure dans laquelle les normes relatives à l'assurance de la qualité au niveau des grades et des programmes sont, en règle générale, déjà intégrées au cadre d'assurance de la qualité de leur propre établissement ou compatibles avec celui-ci.

Pour ce qui est des *pratiques et des normes d'examens d'assurance de la qualité*, les lignes directrices proposées semblent déjà être en place dans les Maritimes dans le cadre de l'application de la politique et des pratiques de la Commission en matière d'assurance de la qualité, de même que des politiques et des pratiques de la plupart des établissements en matière d'assurance de la qualité, quoique la terminologie et l'organisation diffèrent quelque peu à plusieurs égards. Les établissements conviennent que le *cadre de reconnaissance des qualifications liées au grade* devrait être utilisé comme outil d'évaluation dans le contexte des politiques et des mécanismes de la Commission en matière d'assurance de la qualité. Compte tenu de l'intérêt et suite à la réception de la version finale du comité interprovincial du *cadre de reconnaissance des qualifications liées au grade*, qui est attendue au cours de la prochaine année financière, le Comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires procédera à une analyse approfondie du cadre susmentionné pour l'adapter en fonction des programmes offerts par les universités des Maritimes.

**Conférence *Évaluation axée sur l'étudiant* :
*Stratégies afin d'améliorer les résultats de l'apprentissage***

La Commission a tenu sa quatrième conférence en novembre 2004, à Halifax. Le personnel de la CESPM, sous la direction du Comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires, a organisé la conférence. Le thème de la conférence était ***Évaluation axée sur l'étudiant : Stratégies afin d'améliorer les résultats de l'apprentissage***. La conférence avait pour objectifs de relever le profil des résultats d'apprentissage des étudiants et leur lien avec la planification des affaires universitaires et d'en apprendre davantage sur ce qui est réalisé ailleurs au Canada et aux États-Unis. Elle s'est attardée à explorer divers points de vue (corps professoral et administrateurs, étudiants, diplômés et gouvernement), les avantages et les embûches se rattachant à la définition et à la mesure des résultats; la définition et la mesure des résultats; et l'expérience des autres en ce qui a trait à la définition, à la mesure et à l'utilisation des mesures. Le président de la Commission, animateur de la conférence, a accueilli cinq conférenciers distingués du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et des États-Unis. Les conférenciers ont présenté, sur une période d'un jour et demi, les points de vue susmentionnés se rattachant au thème de la conférence, ce qui a permis aux participants d'en arriver à une compréhension nouvelle ou plus approfondie de l'évaluation axée sur l'étudiant. En tout, 102 représentants des établissements des Provinces maritimes et de l'Ontario, de même que des étudiants et des fonctionnaires, ont pris part à la conférence. Comme en témoignent les formulaires d'évaluation que près de 80 % des participants ont remplis, la conférence a été jugée un franc succès. Les participants ont donné une évaluation très positive du lien étroit entre l'information présentée par les conférenciers et le thème de la conférence.

La Commission déterminera, au cours de l'année à venir, comment faire un suivi de la conférence. Il pourrait s'agir d'organiser un atelier, de publier un document sur les pratiques exemplaires relatives aux résultats d'apprentissage des étudiants ou d'entreprendre toute autre activité. Le sujet est particulièrement pertinent par rapport au mandat de la Commission, étant donné que les résultats peuvent jouer un rôle important dans l'obligation redditionnelle des établissements, l'assurance de la qualité, ainsi que de la promotion de l'évaluation et de la reconnaissances des acquis.

Les produits à valeur ajoutée de la Commission - Assurance de la qualité

Voici certains produits à valeur ajoutée découlant des activités de la Commission dans le secteur de l'assurance de la qualité :

- la qualité des programmes est améliorée, et les étudiants, les gouvernements et les contribuables, qui font des gros investissements dans l'éducation, sont desservis par des programmes de qualité;
- un contexte régional est offert aux programmes pour garantir la disponibilité du plus vaste éventail possible de programmes, tout en limitant les dédoublements afin d'optimiser l'utilisation des ressources limitées dans la région;
- les projets de programmes sont évalués par plusieurs intervenants (étudiants, gouvernement, grand public et représentants des universités) au moyen du processus de distribution;
- la Commission peut faire le suivi (et la vérification) des inscriptions, de l'élaboration et du dédoublement de programmes, déterminer les programmes régionaux qui seront ajoutés en vertu de l'Accord de transfert régional, fournir les valeurs pondérées des équivalences à temps plein pour l'application de la formule de financement du Nouveau-Brunswick, et des données à l'appui de l'analyse et de l'élaboration de politiques;
- les universités ont des politiques en place pour assurer des améliorations continues à la qualité des programmes et des services;
- les universités examinent et évaluent à intervalles réguliers les programmes universitaires qui sont offerts.

DONNÉES ET INFORMATION

La Commission recueille des données et élabore des produits de recherche. Elle est également reconnue dans les Maritimes et au pays comme une source crédible de données et d'information sur l'enseignement postsecondaire. Au cours des dernières années, elle s'est attardée à promouvoir et à offrir des sources d'information à valeur ajoutée aux divers gouvernements, aux établissements postsecondaires, aux étudiants et au grand public.

Collecte de données

La Commission détient une foule de données et d'information portant sur tous les aspects de l'enseignement universitaire, dont les inscriptions, les diplômés, les résultats des diplômés, les frais de scolarité des facultés, les finances universitaires, les programmes universitaires et les inventaires de locaux. Elle voit à acquérir, vérifier, valider et emmagasiner des données exclusives, comme le Système d'information amélioré sur l'éducation (SIAE) et le sondage auprès des diplômés de la CESPM, en plus de mettre à jour régulièrement des données non exclusives provenant de sources externes, qui comprennent les finances universitaires et le profil démographique du corps professoral.

Système d'information amélioré sur les étudiants (SIAE)

Le Système d'information amélioré sur les étudiants (SIAE) est une enquête nationale de Statistique Canada qui recueille de l'information sur les programmes des établissements et les structures des cours, ainsi que sur le profil démographique des étudiants, les programmes et les cours que suivent les étudiants au niveau postsecondaire.

La fonction relative aux données et à l'information de la Commission, qui recoupe toutes les fonctions prévues par le mandat de la Commission, offre aux décideurs des mesures redditionnelles ayant trait aux établissements inscrits à l'annexe de la Commission et de l'information de meilleure qualité pour aider à la prise de décisions.

Les projets réalisés dans le cadre de cette fonction augmentent aussi la sensibilisation et le dialogue au sujet des dossiers de l'enseignement postsecondaire tant dans les Maritimes qu'au pays.

La Commission coordonne la collecte des données du SIAE auprès des établissements postsecondaires qui relèvent de son mandat. Le cycle de collecte du SIAE se déroule deux fois par année (le 15 janvier et le 15 juillet). Les répondants au sondage et la Commission sont chargés de valider les données du SIAE en utilisant deux outils de validation (l'outil E7 mis au point par Statistique Canada et le préépurateur mis au point par la CESPМ). Après que les données ont été traitées, une confirmation finale par écrit est demandée auprès des établissements qui ont soumis les données. Pour aider les établissements à confirmer leurs données, la Commission produit un fichier de données et de rapports, l'outil de validation des sorties sur Excel (conçu et mis au point par la Commission), qui comprend les rapports individuels de données sur les étudiants et les rapports des établissements sur les grades universitaires décernés, les inscriptions et les équivalences à temps plein au 1^{er} décembre, ainsi que les équivalences à temps plein et les équivalences à plein temps pondérées pour les calculs de l'Accord de transfert régional et la formule de financement du Nouveau-Brunswick. La confirmation des établissements établit la qualité des données, ce qui permet à la Commission de publier les données sur les inscriptions, les grades universitaires décernés, ainsi que les données pour l'année. Des efforts ont été déployés cette année pour s'assurer que tous les établissements confirment leurs données sur les grades universitaires décernés afin de les inclure sur le site Web de la Commission. Les données seront disponibles au cours de la prochaine année financière. (Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Site Web de la Commission ».)

Sondage auprès des diplômés : promotion de 1999 en 2004

Durant l'année financière 2004-2005, le programme de sondage auprès des diplômés a entrepris son cinquième sondage, cette fois auprès de la promotion de 1999 en 2004 (cette promotion avait également été interviewée en 2001). Comme pour tous les sondages auprès des diplômés de la Commission, ce sondage a pour but de surveiller et de caractériser les transitions, ainsi que les facteurs qui les influencent, que vivent les diplômés des universités des Maritimes pendant leur passage des études au marché du travail, et dans l'autre sens, en tenant compte de leurs expériences avant de s'inscrire à leur programme universitaire. En raison de la complexité du sondage, beaucoup de temps a été consacré à la programmation et à l'essai du questionnaire. De plus, l'entrepreneur, de concert avec le personnel, a amélioré la section du questionnaire qui porte sur l'endettement étudiant pour faciliter le processus de rappel par les répondants de l'information sur le financement (par exemple, en posant des questions sur la situation des diplômés n'ayant pas de prêts, ayant des prêts consolidés ou deux paiements de prêts distincts).

Du 28 septembre au 29 novembre 2004, l'entrepreneur a mené le sondage, ce qui a donné un échantillon final d'environ 2 300 étudiants. Des efforts ont été déployés pour s'assurer que cet échantillon représente de façon adéquate la population globale (c.-à-d. les diplômés de la promotion de 1999) et l'échantillon à partir du premier contact (c.-à-d. les diplômés de la promotion de 1999 qui ont répondu au sondage de suivi après deux ans en 2001) afin de pouvoir réexaminer trois ans plus tard les repères définis à l'aide des données provenant du sondage de suivi après deux ans (la promotion de 1999 en 2001). Au cours de la prochaine année financière, la Commission prévoit publier les résultats préliminaires du sondage à l'automne, tandis que le rapport final est attendu au début de l'année financière 2006-2007.

Diffusion des données

En tenant cette collection exhaustive de données et d'information à l'interne, la CESPM peut fournir à ses intervenants, sur demande, non seulement des statistiques normalisées et des produits sur demande, mais également des rapports d'analyse approfondis et des articles.

Publication de l'étude « Un héritage durable : impact des antécédents familiaux en matière d'études sur la situation des diplômés »

Pour faire suite à son article dans le numéro de mars 2004 de *Tendances* (« L'écart entre les diplômées et les diplômés dans les résultats associés à l'emploi »), en septembre 2004, la Commission a publié l'étude *Un héritage durable : impact des antécédents familiaux en matière d'études sur la situation des diplômés*. Axée au départ sur les différentes expériences de remboursement des femmes et des hommes, l'étude préliminaire a révélé que les antécédents familiaux en matière d'études des diplômés semblaient être une variable plus importante par rapport aux résultats des diplômés. Le rapport a constaté que les diplômés provenant des familles dont le niveau de scolarité est le plus faible sont plus susceptibles d'être endettés, font face à des rapports dette-gains plus élevés et sont moins portés à retourner poursuivre des études postsecondaires que leurs pairs dont la famille a un niveau de scolarité supérieur. Ces résultats laissent indiquer qu'il faut examiner l'accessibilité à l'enseignement postsecondaire, un enjeu clé pour les intervenants de la Commission, non seulement selon une perspective en amont (comme les tendances dans les taux de participation à l'enseignement universitaire et les normes d'admission) mais également selon une perspective en aval (par exemple, ce qui arrive après l'admission des étudiants et après l'obtention de leur diplôme), étant donné que les diplômés des universités des Maritimes sont exposés à des réalités différentes, qui sont sensiblement influencées par les antécédents familiaux en matière d'études. Le personnel de la CESPM, sous la direction du Comité AUA-CESPM sur l'information et l'analyse, a analysé les données et rédigé le rapport.

Rapport sur les tendances de la recherche postsecondaire au Canada atlantique

Le Rapport de la Commission sur les tendances de la recherche postsecondaire au Canada atlantique, publié en 2000, a souligné que la capacité de recherche avait besoin de trois éléments principaux pour réussir : « les investissements, les gens et l'environnement ». La Commission, qui avait déjà publié deux documents distincts se rattachant au facteur des « gens » (*La clé de notre avenir - Stratégie de renouvellement de la recherche postsecondaire au Canada atlantique* et *Accessibilité à l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes*), jugeait important de revoir le facteur des « investissements ». Durant l'année financière 2004-2005, le Comité AUA-CESPM sur l'information et l'analyse, de concert avec le personnel de la CESPM, a entrepris ce rapport qui met l'accent sur la mise à jour de certaines tendances et statistiques qui paraissaient dans la première publication et qui examine les derniers programmes de R. et D. ayant des répercussions importantes sur les universités de la région (le Fonds d'innovation de l'Atlantique, le Programme des chaires de recherche du Canada, la Fondation canadienne pour l'innovation et le Programme des coûts indirects). Le rapport vise à montrer comment le financement de la R. et D. a évolué depuis la publication du premier document et où la région de l'Atlantique se situe dans cette évolution. La publication du rapport est attendue durant l'année 2005-2006.

Programme de recherche

Durant l'année financière 2004-2005, dans le cadre de son processus de planification, la Commission a élaboré un programme préliminaire de recherche pour l'année 2005-2006 ainsi que pour les trois années financières suivantes (de 2006-2007 à 2008-2009) pour coïncider avec le prochain plan d'affaires pluriannuel. Dans le cadre de ce programme, elle a exposé plusieurs projets qu'elle entreprendra au cours de la période de planification et a suggéré de les examiner et de les ajuster chaque année en fonction de ses ressources ou de son succès à obtenir un financement externe. Le programme de recherche comporte des projets de taille et d'étendue variables allant des sondages de la Commission auprès des diplômés (la publication du rapport final sur la promotion de 1999 en 2004 est prévue au printemps 2006, tandis que celle du rapport final sur la promotion de 2003 en 2005 l'est en 2006-2007, en attendant que le financement soit confirmé. Un sondage après cinq ans auprès de la même promotion commencera durant l'année financière 2007-2008 et s'étendra au-delà de la période de planification.) à la publication de documents qui dérivent de ces sondages (comme les principaux résultats de chaque promotion et des analyses des résultats des diplômés selon les antécédents familiaux en matière d'études, le sexe et la mobilité), et d'autres documents de recherche de la Commission (comme le *Rapport sur les tendances de la recherche postsecondaire au Canada atlantique*, dont la publication est prévue à l'automne 2005 et le *Recrutement et le maintien du corps professoral dans les Maritimes*, qui devrait être publié en 2006-2007). Le programme de recherche comprend également la réalisation possible d'un nouveau projet axé sur la participation et la rétention des étudiants. Le travail ayant trait à ce projet à grande échelle devrait commencer en 2006-2007 et se poursuivre durant la période de planification.

Site Web de la Commission

Le site Web de la Commission a été conçu pour servir de source d'information sur l'enseignement postsecondaire. Au cours de la dernière année financière, les pages sur les données et les statistiques ont été remaniées. Le programme élaboré pour accéder aux données et aux données en ligne sur l'enseignement postsecondaire, conçu au départ en 1997-1998, a été mis à jour, et sa documentation a été mise au point. En parallèle, le personnel de la CESPM a procédé à la vérification des données (surtout du SIAE) et à la préparation de l'extraction des données qui permettent d'exécuter le programme.

Par suite du travail accompli au cours des deux dernières années, le public pourra accéder aux données sur les inscriptions sur une période de cinq ans (en date du 1^{er} décembre de 1999-2000 à 2003-2004) à partir de la section « Données et information » du site Web de la CESPM. L'affichage des données sur les grades universitaires décernés sur une période de cinq ans (d'après les années civiles 1999 à 2003) devrait se faire à l'automne 2005. À l'avenir, ces données seront mises à jour chaque année.

Les intervenants et le grand public pourront accéder aux données d'intérêt à l'aide des méthodes suivantes :

- Un logiciel de graphiques interactifs (anciennement la base de données en ligne des Maritimes), qui permet à l'utilisateur de manipuler les données sur les inscriptions et les grades universitaires décernés dans les Maritimes selon le

- domaine d'études, le niveau de programme, le sexe, et autres, pour produire un graphique.
- Des bases de données téléchargeables qui permettent aux utilisateurs de télécharger des ensembles de données cumulatives sur Microsoft Excel comme les données utilisées par le logiciel de graphiques interactifs, susmentionné, ou un ensemble de données plus détaillées qui ont servi à la préparation des tableaux statiques (dont bon nombre sont publiés environ à tous les deux ans dans un ensemble de statistiques).
 - Des tableaux statiques, qui permettent à l'utilisateur de télécharger, en format PDF, des tableaux (dont bon nombre étaient publiés auparavant dans l'ensemble de statistiques, ainsi que plusieurs nouveaux tableaux) pour répondre aux questions fréquemment posées. Les tableaux comprendront les inscriptions selon la province, l'établissement, le domaine d'étude, le niveau du programme, le sexe et les groupes d'âge, de même qu'une comparaison entre les comptes d'étudiants canadiens et étrangers. D'autres tableaux seront offerts tels que les grades universitaires décernés, les équivalences à temps plein et les équivalences pondérées à temps plein, les frais de scolarité, ainsi que les données sur le corps professoral à temps plein.

Pour accéder aux données, visitez le site Web de la CESPM (<http://www.cespm.ca>).

Diffusion d'autres données

L'une des principales fonctions courantes de la Commission consiste à fournir de l'information et des données sur demande aux intervenants. Les demandes varient en complexité allant d'une statistique ou d'un simple tableau, à une série complète de statistiques et d'information provenant de diverses bases de données de la Commission. Pour répondre à ces demandes, il suffit de communiquer un tableau actuel ou normalisé, ou le personnel peut être tenu de consacrer beaucoup de temps à la collecte, à l'analyse et à la mise en synthèse des données provenant de diverses sources. Ces demandes portent habituellement sur les données du SIAE, des données financières et des données provenant des sondages auprès des diplômés.

En 2004-2005, la Commission a reçu des demandes portant, par exemple, sur les inscriptions selon la province, l'établissement, le domaine d'études principal, le niveau d'études et le régime d'études ainsi que sur les frais de scolarité (programmes de premier cycle en arts et en sciences) et les frais de résidence des universités des Maritimes.

Les produits à valeur ajoutée de la CESPM - Données et information

Voici certains produits à valeur ajoutée découlant de la fonction Données et information de la Commission :

- Divers produits normalisés à partir des données du Système d'information amélioré sur les étudiants, ce qui comprend les équivalences à temps plein, les équivalences pondérées à temps plein, le régime d'études normalisé (à temps plein et à temps partiel), la province de résidence permanente, la citoyenneté, le sexe, l'âge selon le niveau d'études et le domaine d'études principal, sont disponibles, exacts et pertinents. Ces chiffres sont utilisés dans la communication de statistiques aux divers intervenants et dans l'application de la formule de financement du Nouveau-Brunswick, ainsi que dans le calcul du transfert régional, en plus de jouer un rôle important dans l'analyse et l'élaboration de politiques.
- Des mesures redditionnelles se rattachant aux résultats des diplômés, et à l'évaluation de l'expérience universitaire, dont les installations et les services, sont établies par les universités à partir du programme de sondages auprès des diplômés de la Commission.
- Les gouvernements et les établissements, qui reçoivent des ensembles de données provenant du sondage auprès des diplômés, sont en mesure de mener des analyses de leur propre groupe de diplômés.
- De l'information précieuse est fournie pour orienter les décideurs au moyen des analyses des données provenant du sondage auprès des diplômés. L'information et les données recueillies par l'entremise du programme de sondages pourraient avoir des incidences sur de nombreux secteurs de politique comme la conception et la prestation des programmes postsecondaires et les programmes d'aide aux étudiants et de remboursement de la dette étudiante.
- La préparation de demandes ponctuelles de données, de statistiques et d'information; et la fourniture de conseils aux intervenants à partir de l'information disponible;
- Les rapports de recherche et d'analyse produits par la Commission ont des incidences stratégiques claires en plus d'étendre la compréhension des enjeux de l'enseignement postsecondaire et de favoriser la réflexion sur le rôle de l'enseignement postsecondaire dans les Provinces maritimes.

ENTENTES INTERPROVINCIALES

Accord de transfert régional

La Commission administre diverses ententes avec d'autres provinces afin de prévoir des places pour les étudiants des Maritimes dans les programmes d'études qui ne sont pas offerts dans leur province d'origine. Mentionnons l'Accord de transfert régional et plusieurs autres ententes conclues avec des provinces à l'extérieur des Maritimes concernant des programmes qui ne sont pas offerts dans la région.

L'Accord de transfert régional est un accord en vertu duquel chacune des trois Provinces maritimes assure le financement relatif à n'importe lequel de ses étudiants inscrits dans un programme universitaire dans l'une des deux autres provinces, qui n'est pas offert dans la province d'origine de l'étudiant. Il a pour but d'assurer l'accessibilité des résidents des Maritimes aux programmes universitaires et d'aider les provinces à parvenir à une utilisation et à une allocation des ressources plus efficaces. Le transfert des fonds dans une année financière donnée est fondé sur les inscriptions des résidents des Maritimes dans ces programmes régionaux deux années plus tôt, la dernière année pour laquelle des données complètes sur les inscriptions sont disponibles au moment d'établir les budgets. Notez que les transferts entre les provinces sont effectués sur une base nette et ne représentent pas les transferts de fonds aux établissements mêmes. En 2004-2005, les montants des transferts nets du Nouveau-Brunswick à la Nouvelle-Écosse s'établissaient à 3 779 900 \$ et ceux de l'Île-du-Prince-Édouard à la Nouvelle-Écosse, à 4 044 200 \$. En 2004-2005, les montants des transferts réels, dont le supplément de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick à la Nouvelle-Écosse pour l'école de médecine, étaient les suivants :

N.-B. à la N.-É. : 6 591 000 \$	N.-É. au N.-B. : 1 372 400 \$	I'Î.-P.-É. au N.-B. : 1 499 100 \$
N.-B. à la N.-É. : 60 400 \$	N.-É. au N.-B. : 0 \$	I'Î.-P.-É. au N.-B. : 2 605 500 \$

En 2004-2005, 1 219 étudiants ont tiré parti de l'Accord de transfert régional en s'inscrivant au programme de leur choix.

En plus de l'Accord de transfert régional, en 2004-2005, la Commission a continué d'administrer des ententes avec d'autres provinces pour offrir des places aux étudiants des Maritimes dans les programmes d'études qui ne sont pas disponibles dans leur province d'origine. En 2004-2005, 576 étudiants des Maritimes ont profité des ententes interprovinciales. Dans l'ensemble, toutes les ententes sont demeurées relativement les mêmes, à l'exception de l'entente entre le Nouveau-Brunswick et le Québec en vertu de laquelle 7 nouvelles places ont été ajoutées. De même, le Comité provincial des sciences de la santé du Nouveau-Brunswick a défini les rôles et les responsabilités de ses membres.

L'**entente Nouveau-Brunswick—Québec** permet aux francophones du Nouveau-Brunswick d'accéder à divers programmes d'étude au Québec, notamment dans le domaine de la santé, et prévoit l'admission d'étudiants francophones de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse dans certains programmes. Le Comité provincial des sciences de la santé du Nouveau-Brunswick donne des conseils et une aide à la Commission relativement à l'administration de l'entente.

L'**entente tripartite sur l'optométrie entre le gouvernement de l'Ontario, la University of Waterloo et la CESPM** prévoit l'accès des étudiants du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard aux places dans le programme d'optométrie à la University of Waterloo.

Le **protocole d'entente concernant la formation médicale entre la province du Nouveau-Brunswick et la province de Terre-Neuve-et-Labrador**, qui est entré en vigueur en septembre 2000, prévoit l'accès des étudiants du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard au programme de premier cycle en médecine à la Memorial University.

L'**entente Terre-Neuve-et-Labrador/Nouvelle-Écosse/Dalhousie sur les disciplines de la réadaptation** comprend un transfert de fonds du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador au titre de ses étudiants inscrits dans les disciplines de la réadaptation à Dalhousie et est administrée par la CESPM au nom du gouvernement de la Nouvelle-Écosse.

L'**entente de financement interprovincial du Collège vétérinaire de l'Atlantique**, administrée par le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, est une entente en vertu de laquelle les quatre provinces de l'Atlantique ont accepté de partager le financement des dépenses de fonctionnement et d'entretien permanentes se rattachant à la formation des étudiants au Collège.

Plus de renseignements sur les ententes et les inscriptions en 2004-2005 sont présentés sur le site Web <http://www.cespm.ca>.

Les produits à valeur ajoutée de la CESPM - Ententes interprovinciales

Voici certains produits à valeur ajoutée de la Commission dans le secteur des ententes interprovinciales :

- La plus grande étendue possible de programmes et de services sont offerts aux étudiants des Maritimes d'une manière efficace par rapport aux coûts;
- Par l'entremise de l'Accord de transfert régional, 1 219 étudiants des Maritimes sont inscrits dans 581 domaines d'études principaux (en français et en anglais) à différents niveaux qui sont considérés comme étant des programmes régionaux;
- 237 étudiants francophones ont accès dans leur langue aux programmes qui ne sont pas offerts dans leur région;
- 339 étudiants anglophones ont accès, dans leur langue, aux programmes qui ne sont pas offerts dans leur région.

ACTION COOPÉRATIVE

Dans le cadre de sa fonction Action coopérative, la Commission cherche à promouvoir et à favoriser la coopération dans les Maritimes et avec d'autres provinces et partenaires externes pour, entre autres, faciliter, entre les établissements et les gouvernements, l'élaboration d'approches rentables et coopératives pour l'administration, les programmes et les politiques dans le secteur de l'enseignement post-secondaire.

La Commission est chargée de promouvoir et de favoriser la coopération dans les Maritimes et avec les autres provinces et partenaires externes pour, entre autres, faciliter entre les établissements et les gouvernements l'élaboration d'approches rentables et coopératives pour l'administration, les programmes et les politiques dans le secteur de l'enseignement postsecondaire. Ce rôle exige avant tout des consultations continues de manière à comprendre la multiplicité des besoins et des perspectives (souvent en opposition) des intervenants.

Atlantic Satellite Network

La Commission coordonne les demandes de temps d'antenne que les universités présentent pour offrir des cours télévisés au moyen du réseau Atlantic Satellite Network (ASN). Les demandes des universités sont acheminées par leur représentant à la CESPM et envoyées au réseau ASN. L'horaire des cours est établi trois fois par année, habituellement en fonction des sessions, ce qui donne les périodes suivantes : automne (de septembre à décembre), hiver-printemps (de janvier à avril) et été (de mai à août). Dès que des questions majeures (établissement de l'horaire ou autres questions de préoccupation) surviennent, un comité spécial de représentants des organismes participants est constitué.

Cette année, 12 cours et une série d'entrevues (en psychologie) ont été offerts. Ces cours ont surtout été offerts par les universités suivantes : Mount Saint Vincent University (11 cours), Atlantic School of Theology (1 cours) et University of New Brunswick (série d'entrevues).

Entente sur le Réseau informatique N.-B./Î.-P.-É de 2002 à 2007

Le Réseau informatique N.-B./Î.-P.-É. offre à ses membres des achats en commun ainsi qu'un soutien collectif pour le matériel et le logiciel informatiques. Le réseau relève d'un conseil d'administration et est administré par le comité du réseau. Le personnel de la Commission siège au conseil d'administration et au comité du réseau. Le comité du réseau relève du conseil d'administration et se réunit régulièrement au cours de l'année pour

échanger des renseignements et discuter de questions reliées au réseau. La Commission offre un soutien au comité pour les réunions, c'est-à-dire que son représentant au comité joue le rôle de secrétaire et administre le budget du réseau.

En 2004-2005, le réseau a été sensiblement amélioré par l'achat d'un logiciel Internet grand public pour contrôler le trafic entrant ainsi que de matériel divers comme une nouvelle interface de gigarouteur. De même les membres du comité ont réalisé l'importance et l'avantage de collaborer à certains projets. Vu que tous les établissements sont confrontés chaque jour à de nombreux problèmes associés au pollupostage, le comité a choisi d'en faire son projet de coopération qui examinera le meilleur moyen de collaborer pour réduire le pollupostage.

Les produits à valeur ajoutée de la CESPM - Action coopérative

Les activités de la Commission dans le secteur de l'action coopérative offrent certains produits à valeur ajoutée :

- Des approches rentables et coopératives pour l'administration, les programmes et les politiques dans le secteur de l'enseignement postsecondaire sont élaborées grâce à des mesures visant à promouvoir et à favoriser la coopération au sein des Maritimes et avec d'autres provinces et partenaires externes;
- Les étudiants des Maritimes ont accès à la plus grande gamme possible de programmes et de services grâce à des mesures visant à favoriser et à promouvoir l'accessibilité;
- La sensibilisation et le dialogue au sujet des dossiers et des possibilités dans le secteur de l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes sont accrus tant dans la région qu'au pays.

SERVICES AUX PROVINCES

Conformément à sa loi habilitante, la Commission peut offrir d'autres services ou fonctions à un ou à plusieurs établissements comme l'établit son plan d'affaires. Cette année, elle a maintenu les services financiers qu'elle a offerts au cours des quelques dernières années (à savoir l'établissement et l'administration des budgets de l'enseignement postsecondaire) aux gouvernements du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard en plus d'ajouter un nouveau service à sa liste : l'évaluation des projets de programmes en vertu de la *Loi sur l'attribution des grades universitaires* du Nouveau-Brunswick.

Conformément à son mandat, la Commission peut offrir d'autres services ou fonctions à un ou plusieurs établissements comme l'établit son plan d'affaires.

Nouveau-Brunswick

La Commission est chargée d'établir et d'administrer le budget de l'enseignement postsecondaire (qui comprend également le Collège de technologie forestière des Maritimes). À ce titre, elle est appelée à calculer la subvention de fonctionnement (sans restrictions et avec restrictions), les subventions d'équipement, l'enveloppe de financement des projets spéciaux et les divers transferts interprovinciaux (transferts régionaux, entente Québec—Nouveau-Brunswick et entente avec Terre-Neuve et Labrador) auxquels participe la province. La CESPМ administre le budget de l'enseignement postsecondaire au cours de l'année, dont le compte de réserve du gouvernement provincial. Elle fournit des états financiers vérifiés au titre du financement de l'enseignement universitaire de la province. La Commission fournit un soutien au Groupe de travail sur les finances N.-B./CESPM et au

Comité provincial des sciences de la santé du Nouveau-Brunswick, et siège également au comité directeur du Nouveau-Brunswick sur l'enseignement postsecondaire et les possibilités de formation. La Commission achemine le financement du gouvernement fédéral aux établissements relativement à l'Entente Canada— Nouveau-Brunswick sur les langues officielles en enseignement et l'Entente spéciale Canada — Nouveau-Brunswick sur des mesures d'investissement relatives au développement de l'enseignement postsecondaire dans la langue de la minorité, de même qu'aux bourses d'études provinciales du jubilé.

Île-du-Prince-Édouard

La Commission est chargée d'établir et d'administrer le budget de l'enseignement postsecondaire. À ce titre, elle fournit les montants prévus au budget pour les divers transferts interprovinciaux (transferts régionaux, entente Québec— Nouveau-Brunswick et entente avec Terre-Neuve et Labrador, entre autres) auxquels participe la province. Le gouvernement provincial fournit les montants des subventions de fonctionnement et d'équipement à la Commission afin que celle-ci les incorpore au budget. La Commission achemine le financement du ministère de la Santé au titre de la contribution de l'Île-du-Prince-Édouard aux frais de formation des résidents à l'école de médecine de Dalhousie. La Commission administre également le budget de l'enseignement postsecondaire au cours de l'année, y compris le compte de réserve du gouvernement provincial.

Loi sur l'attribution des grades universitaires du Nouveau-Brunswick

La *Loi sur l'attribution des grades universitaires* du Nouveau-Brunswick, adoptée en 2001, régleme le mécanisme de prestation et la qualité des grades universitaires offerts par les établissements privés. Compte tenu du savoir-faire de la Commission dans la planification et l'assurance de la qualité des programmes universitaires, la ministre de l'Éducation du Nouveau-Brunswick a demandé que la Commission évalue les projets de programmes en vertu de la *Loi sur l'attribution des grades universitaires* du Nouveau-Brunswick. Des négociations entre le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick et la Commission ont abouti à une entente, en juin 2003, sur les détails du mécanisme.

Ce mécanisme est le reflet, à plusieurs égards, du processus d'évaluation actuel des programmes de la Commission. Ainsi, après une évaluation initiale du projet de programme, le Comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires sélectionne au moins trois experts-conseils dans le domaine d'études choisi. Chaque expert-conseil mène une évaluation indépendante du projet de programme et soumet un rapport. Le demandeur a la possibilité de répondre aux rapports des experts-conseils. Le projet de programme, accompagné de tous les documents pertinents, est évalué par le comité et la Commission. Après que l'évaluation a été réalisée, la Commission formule une recommandation à la ministre de l'Éducation. La recommandation demeure confidentielle jusqu'à ce que la ministre avise le demandeur de la décision définitive au sujet de la désignation, tout en informant la Commission que la décision a été communiquée au demandeur. La Commission révisera le mécanisme deux ans après sa mise en œuvre initiale. Elle a mené une évaluation de son premier projet de programme en vertu de la *Loi sur l'attribution des grades universitaires* du Nouveau-Brunswick durant l'année financière 2004-2005 et, à la fin de l'année, attendait la réponse de la ministre.

Les produits à valeur ajoutée de la CESPМ - Services aux provinces

Les services aux provinces de la Commission génèrent certains produits à valeur ajoutée :

- Les provinces tirent parti du savoir-faire de la Commission sans devoir le développer à l'interne, ce qui se traduirait par des investissements considérables;
- Les provinces tirent parti de services intégrés allant des données au savoir-faire financier;
- Les étudiants qui s'inscrivent dans des établissements privés au Nouveau-Brunswick sont desservis par des programmes dont la qualité est assurée.

ANNEXES

A	États financiers vérifiés	25
B	Membres des comités consultatifs de la Commission	37
C	Projets de programmes soumis à une approbation en 2004-2005	39

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

États financiers
le 31 mars 2005

le 11 juin 2005

Rapport des vérificateurs

Aux membres de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

Nous avons vérifié le bilan de la **Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes** (la «*Commission*») au 31 mars 2005 ainsi que les états des fonds engagés, des recettes et des dépenses - subventions et des recettes et des dépenses - administration pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission au 31 mars 2005 ainsi que les résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date conformément aux conventions comptables généralement reconnues au Canada.

PricewaterhouseCoopers LLP

Comptables agréés

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

Bilan au 31 mars 2005

	2005 \$	2004 \$
Actif		
Encaisse	2 412 340	3 044 980
Frais payés d'avance	61 342	5 778
Montant à recevoir		
Gouvernement du Canada	10 209 681	10 288 645
Nouveau-Brunswick	10 396 602	9 299 882
Nouvelle-Écosse	81 870	46 043
Île-du-Prince-Édouard	1 225 420	562 782
Montant à recevoir du Conseil des Premiers ministres de l'Atlantique	—	33 843
Autres comptes débiteurs	57 933	43 983
	<u>24 445 188</u>	<u>23 325 936</u>
Passif		
Comptes créditeurs et charges à payer	1 916 861	67 681
Montant à verser au Conseil des Premiers ministres de l'Atlantique	13 108	—
Sommes à verser aux établissements		
Fonds de fonctionnement	1 711 365	2 576 491
Fonds de capital	—	679 629
Autres	9 917 318	10 975 927
	<u>13 558 652</u>	<u>14 299 728</u>
Recettes différées	319 268	341 933
	<u>13 877 920</u>	<u>14 641 661</u>
Fonds engagés		
Subventions de fonctionnement	6 027 382	5 417 601
Subventions de capital	4 539 886	3 266 674
	<u>10 567 268</u>	<u>8 684 275</u>
	<u>24 445 188</u>	<u>23 325 936</u>

Au nom de la Commission,

_____ Membre

_____ Membre

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

État des fonds engagés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

					2005	2004
	Nouveau- Brunswick \$	Nouvelle- Écosse \$	Île-du- Prince- Édouard \$	Autres \$	Total \$	Total \$
Subventions de fonctionnement						
Solde au début de l'exercice	3 674 465	149 514	1 591 122	2 500	5 417 601	8 011 757
Augmentation nette (diminution) pour l'exercice	45 026	–	604 755	–	649 781	(2 594 156)
Virement	(2 922)	–	2 922	–	–	–
Virement à l'administration	(40 000)	–	–	–	(40 000)	–
Solde à la fin de l'exercice	3 676 569	149 514	2 198 799	2 500	6 027 382	5 417 601
Subventions de capital						
Solde au début de l'exercice	2 916 812	–	349 862	–	3 266 674	2 687 433
Augmentation nette (diminution) pour l'exercice	1 260 092	–	13 120	–	1 273 212	579,241
Solde à la fin de l'exercice	4 176 904	–	362 982	–	4 539 886	3 266 674
Fonds engagés à la fin de l'exercice	7 853 473	149 514	2 561 781	2 500	10 567 268	8 684 275

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

État des recettes et dépenses - subventions

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

	Nouveau-Brunswick		Nouvelle-Écosse (note 1)		Île-du-Prince-Édouard		Autres		Total	
	2005 \$	2004 \$	2005 \$	2004 \$	2005 \$	2004 \$	2005 \$	2004 \$	2005 \$	2004 \$
Subventions de fonctionnement										
Recettes										
Subventions										
Sans restrictions	174 273 865	168 924 004	81 873	23 216	34 374 078	32 910 960	–	–	208 729 816	201 858 180
Avec restrictions	7 947 814	7 792 000	–	–	1 634 700	1 354 188	–	–	9 582 514	9 146 188
Autres	284 000	820 000	48 000	–	–	–	5 842 309	5 926 507	6 174 309	6 746 507
	182 505 679	177 536 004	129 873	23 216	36 008 778	34 265 148	5 842 309	5 926 507	224 486 639	217 750 875
Dépenses										
Subventions										
Sans restrictions (Tableau A)	174 414 214	169 956 583	129 873	23 216	34 356 613	32 885 762	–	–	208 900 700	202 865 561
Avec restrictions (Tableau B)	7 399 439	9 796 309	–	–	1 047 410	1 063 654	–	–	8 446 849	10 859 963
Autres (note 2)	647 000	693 000	–	–	–	–	5 842 309	5 926 507	6 489 309	6 619 507
	182 460 653	180 445 892	129 873	23 216	35 404 023	33 949 416	5 842 309	5 926 507	223 836 858	220 345 031
Augmentation nette (diminution) pour l'exercice	45 026	(2 909 888)	–	–	604 755	315 732	–	–	649 781	(2 594 156)
Subventions de capital										
Recettes	2 500 000	2 500 000	–	–	536 500	536 500	–	–	3 036 500	3 036 500
Dépenses (Tableau C)	1 239 908	1 666 290	–	–	523 380	790 969	–	–	1 763 288	2 457 259
Augmentation nette (diminution) pour l'exercice	1 260 092	833 710	–	–	13 120	(254 469)	–	–	1 273 212	579 241

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

État des recettes et dépenses - administration

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005 \$	2004 \$
Recettes		
Contributions		
Nouveau-Brunswick	416 427	410 238
Nouvelle-Écosse	518 513	510 806
Île-du-Prince-Édouard	75 806	74 679
Virement des réserves de fonctionnement		
Nouveau-Brunswick	40 000	-
Recettes des projets	214 005	158 331
	<hr/> 1 264 751	<hr/> 1 154 054
Dépenses		
Salaires et charges sociaux	664 228	639 012
Location des bureaux	79 775	77 468
Services professionnels	39 158	47 269
Déplacement		
Membres du conseil	13 379	16 254
Autres	33 382	34 895
Allocation quotidienne	5 111	6 975
Projets spéciaux (note 3)	302 369	212 602
Fournitures de bureau, téléphone et poste	38 445	35 852
Mobilier et matériel de bureau	17 714	31 771
Publications	25 939	9 947
Autres	37 765	35 439
	<hr/> 1 257 265	<hr/> 1 147 484
Augmentation nette pour l'exercice (note 4)	<hr/> 7 486	<hr/> 6 570

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

1 Principales conventions comptables

Contenu de ces états financiers

Conformément aux lois sur la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard, article 18; Nouvelle-Écosse, article 19), les provinces ont le choix de verser les subventions directement aux établissements ou de passer par la Commission. Puisque la province de la Nouvelle-Écosse verse les subventions directement aux établissements de la Nouvelle-Écosse, ces états financiers ne comprennent que les subventions de fonctionnement et de capital versées aux établissements du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Utilisation des prévisions

Les états financiers sont présentés conformément aux conventions comptables généralement reconnues. Ces conventions obligent les gestionnaires à faire des prévisions et des hypothèses qui peuvent influencer sur le montant de l'actif et du passif rapporté, sur les éléments de passif éventuel à la date de présentation des états financiers, ainsi que sur le montant des recettes et des dépenses pour la période faisant l'objet du rapport. Les résultats réels pourraient ainsi être différents de ceux fournis dans le rapport.

Les instruments financiers

La valeur comptable de l'encaisse, des frais payés d'avance, des subventions, des autres comptes débiteurs, des comptes créditeurs et des charges à payer, des recettes différées, ainsi que de l'aide exigible au fonctionnement et pour les immobilisations est considérée juste et approximative, à moins d'indication contraire fournie dans les états financiers.

2 Autres activités

Au cours de l'exercice, la Commission a déboursé des fonds au titre de ce qui suit :

	2005	2004
	\$	\$
Gouvernement du Canada - contributions aux établissements sous l'Entente Canada/Nouveau-Brunswick sur les langues officielles dans l'enseignement	2 693 858	2 693 858
Gouvernement du Canada/Province du Nouveau-Brunswick – contributions sous l'Entente Canada/Nouveau-Brunswick pour le développement de la langue française dans l'éducation post-secondaire	3 200 000	3 200 000
Gouvernement du Canada – Plan d'action sur les langues officielles du gouvernement fédéral ayant trait à l'Entente entre le Québec et le Nouveau-Brunswick dans le domaine de l'éducation en santé	–	144 000
Province du Nouveau-Brunswick – Bourses d'études du jubilé d'or	20 000	20 000
Province de l'Île-du-Prince-Édouard – Places dans les programmes de réhabilitation	166 250	142 500
Province de l'Île-du-Prince-Édouard – Hôpital Victoria General	97 201	95 149
Province de Terre-Neuve et Labrador – Places dans les programmes de réhabilitation	312 000	324 000
	<u>6 489 309</u>	<u>6 619 507</u>

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

3 Projets spéciaux

	2005	2004
	\$	\$
Sondages des diplômés et diplômées	74 793	–
Projet du cadre informationnel des Maritimes	133 168	147 206
Conférence de la CESP/Atelier/Collaboration	32 437	11 691
Autres	61 971	53 705
	<u>302 369</u>	<u>212 602</u>

4 Recettes et dépenses – Administration

L'excédent des recettes sur les dépenses pour Administration est considéré comme faisant partie du Fonds consolidé et a été attribué en conséquence au montant dû par le Conseil des Premiers ministres de l'Atlantique.

5 Immobilisations

La Commission a fait l'acquisition de mobilier et de matériel de bureau, ainsi que de logiciels et de matériel informatique, et a effectué des améliorations locatives, d'une valeur comptable nette de 124 053 \$ au 31 mars 2005 (comparativement à 141 218 \$ en 2004). Ces sommes ne sont pas incluses dans le bilan.

6 Engagements

Locaux à bureaux

Voici le montant annuel minimum à payer pour un bail à long terme de locaux à bureaux :

	\$
Exercice se terminant le 31 mars 2006	69 333
2007	17 333

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

Tableau des dépenses relatives aux subventions sans restrictions

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

Tableau A

	2005 \$	2004 \$
Nouveau-Brunswick		
Établissements		
Collège de technologie forestière des Maritimes	1 732 266	1 732 266
Mount Allison University	14 200 837	13 958 279
St. Thomas University	7 333 872	6 877 086
Université de Moncton	46 856 113	45 919 845
University of New Brunswick	80 943 188	79 746 046
University of Prince Edward Island - Collège vétérinaire de l'Atlantique	3 917 240	3 719 665
	<hr/>	<hr/>
	154 983 516	151 953 187
Virements interprovinciaux		
Province de Terre-Neuve et Labrador	950 000	950 000
Province de la Nouvelle-Écosse	3 779 900	4 285 500
Province de l'Ontario	18 449	24 265
Province de Québec	5 385 674	5 323 778
	<hr/>	<hr/>
	10 134 023	10 583 543
Subvention en remplacement de l'impôt foncier municipal		
	<hr/>	<hr/>
	8 996 675	7 419 853
Autres		
	<hr/>	<hr/>
	300 000	—
	<hr/>	<hr/>
	174 414 214	169 956 583
Nouvelle-Écosse		
Virements interprovinciaux		
Province de Québec	<hr/>	<hr/>
	129 873	23 216
Île-du-Prince-Édouard		
Établissements		
Holland College	10 407 900	9 657 900
University of Prince Edward Island	19 820 771	19 038 173
	<hr/>	<hr/>
	30 228 671	28 696 073
Virements interprovinciaux		
Province de la Nouvelle-Écosse	4 044 200	4 114 800
Province de l'Ontario	5 816	5 816
Province de Québec	77 926	69 073
	<hr/>	<hr/>
	4 127 942	4 189 689
	<hr/>	<hr/>
	34 356 613	32 885 762
	<hr/>	<hr/>
	208 900 700	202 865 561

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

Tableau des dépenses relatives aux subventions avec restrictions

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

Tableau B

	2005 \$	2004 \$
Nouveau-Brunswick		
Collège de technologie forestière des Maritimes	76 487	228 817
Mount Allison University	804 080	788 030
St. Thomas University	209 881	302 285
Université de Moncton	2 187 432	2 660 278
University of New Brunswick	3 434 795	4 923 748
Projet commun – Réseau d'ordinateurs	686 764	893 151
	<hr/>	<hr/>
	7 399 439	9 796 309
Île-du-Prince-Édouard		
Holland College	384 600	384 600
University of Prince Edward Island	604 334	586 374
Projet commun – Réseau d'ordinateurs	58 476	92 680
	<hr/>	<hr/>
	1 047 410	1 063 654
	<hr/>	<hr/>
	8 446 849	10 859 963

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

Tableau des dépenses relatives aux subventions de capital

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

Tableau C

	2005 \$	2004 \$
Nouveau-Brunswick		
Mount Allison University	—	345 426
St. Thomas University	500 000	500 000
Université de Moncton	288 569	620 864
University of New Brunswick	451 339	200 000
	<hr/>	<hr/>
	1 239 908	1 666 290
Île-du-Prince-Édouard		
University of Prince Edward Island	523 380	790 969
	<hr/>	<hr/>
	1 763 288	2 457 259
	<hr/>	<hr/>

ANNEXE B
MEMBRES DES COMITÉS DE LA COMMISSION (AU 31 MARS 2005)

COMITÉS PERMANENTS

COMITÉ CONSULTATIF AUA-CESPM SUR LES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

Nommés par l'AUA

Gwendolyn Davies, University of New Brunswick
Ronald Johnson, St. Francis Xavier University
Terrence Murphy, Saint Mary's University

Nommés par la CESPM

Faye Martin, ministère de l'Éducation, Île-du-Prince-Édouard
Donna Woolcott, Mount Saint Vincent University (présidente)
Nassir El-Jabi, Université de Moncton

COMITÉ CONSULTATIF AUA-MPHEC SUR L'INFORMATION AND L'ANALYSE

Nommés par l'AUA

Clive Keen, University of Prince Edward Island
Winston Jackson, St. Francis Xavier University
Jean-Guy Ouellette, Université de Moncton

Nommés par la CESPM

Greg Ells, Nova Scotia Advisory Board on Colleges and Universities
Louise Boudreau, Nouveau-Brunswick
Sam Scully, Dalhousie University (président)

COMITÉ AUA-CESPM DE SURVEILLANCE DE L'ASSURANCE DE LA QUALITÉ

Nommés par l'AUA

Henry Cowan, Nouveau-Brunswick
Ivan Dowling, Île-du-Prince-Édouard
Bernard Nadeau, Nouveau-Brunswick
Don Wells, Nouvelle-Écosse

Nommés par la CESPM

Marie Mullally, Nouvelle-Écosse (présidente)
Léandre Desjardins, Nouveau-Brunswick

COMITÉ DE FINANCES DE LA CESPM

Mike Clow, Île-du-Prince-Édouard
Wayne Doggett, Nouvelle-Écosse
Jocelyne Roy-Vienneau, Nouveau-Brunswick
Sam Scully, Nouvelle-Écosse, Vice-président de la Commission (président)

GROUPE DE TRAVAIL EN FINANCES NB-CESPM

Louise Boudreau, ministère de l'Éducation, Nouveau-Brunswick
Ronald Breau, ministère de l'Éducation, Nouveau-Brunswick
Pascal Robichaud, ministère de l'Éducation, Nouveau-Brunswick

COMITÉ PROVINCIAL DES SCIENCES DE LA SANTÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Membres

Louise Boudreau, ministère de l'Éducation (présidente)
Claire Dennie, Régie de la Santé du Restigouche
Jean Hubert, Régie régionale de la santé 4
Christian Kant, Université de Moncton
Lyne St-Pierre-Ellis, ministère de la Santé et du Mieux-être
Annette Séguin, Régie de la santé Acadie-Bathurst

Personnes-ressources

Julie Bergeron, Consortium national de la formation en santé
Betty Dugas, Consortium national de la formation en santé
Julie Hiscock, Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador
Johanne Irwin, Santé et services sociaux, Île-du-Prince-Édouard
François Pelletier, Université de Moncton, Campus d'Edmundston
Edgar Robichaud, Université de Moncton, Campus de Shippagan
Pascal Robichaud, ministère de l'Éducation
Michèle Roussel, ministère de la Santé et du Mieux-être
Aurel Schofield, Coordonnateur de la formation médicale francophone au Nouveau-Brunswick
Julie Côté, personnel de la CESPM
Alexandra Gagné, personnel de la CESPM

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU INFORMATIQUE N.-B./Î.-P.-É.

Mireille Duguay, CESPM
Yvon Fontaine, Université de Moncton
Alex MacAulay, Holland College
Wade MacLauchlan, University of Prince Edward Island (Chair)
John MacLaughlin, University of New Brunswick
Patrick McCarthy, Collège de technologie forestière des Maritimes
Daniel W. O'Brien, St. Thomas University
Kenneth L. Ozmon, Mount Allison University

RÉSEAU INFORMATIQUE N.-B./Î.-P.-É.

Helmut Becker, Mount Allison University
David Cairns, University of Prince Edward Island
Julie Côté, personnel de la CESPM
Peter Dielissen, St. Thomas University
André Lee, Université de Moncton, Campus de Moncton
Richard MacDonald, Holland College
Jocelyn Nadeau, Université de Moncton, Campus d'Edmundston
Steven Osborne, University of New Brunswick, Saint-Jean
Rina Robichaud, Université de Moncton, Campus de Shippagan (présidente)
Mr. Stephen Rosenfeld, University of New Brunswick, Fredericton

ANNEXE C
PROJETS DE PROGRAMMES CONSIDÉRÉS POUR APPROBATION
1^{ER} AVRIL 2004 AU 31 MARS 2005

Programme	Type de proposition	Type d'évaluation	Décision
Acadia University			
Bachelor of Science in Environmental Geoscience	Nouveau programme	Examen sommaire	Approuvé
Bachelor of Science Honours in Environmental Geoscience	Nouveau programme	Examen sommaire	Approuvé
Dalhousie University			
Bachelor of Arts Honours in Canadian Studies	Nouveau programme	Examen sommaire	Approuvé
Bachelor of Arts Minor in Canadian Studies	Nouveau programme	Examen sommaire	Approuvé
Bachelor of Arts Honours in Theatre (Costume Studies)	Nouveau programme	Examen sommaire	Approuvé
Bachelor of Arts Major in Theatre	Nouveau programme	Examen sommaire	Approuvé
Bachelor of Arts in European Studies	Nouveau programme	Examen sommaire	Approuvé
Bachelor of Science Minor in International Development Studies	Nouveau programme	Examen sommaire	Approuvé
Ph.D. in Biomedical Engineering	Nouveau programme	Examen sommaire	Approuvé
Bachelor of Commerce, Major in Business Management	Modification	Examen sommaire	Approuvé
Bachelor of Science Double Major in Environmental Science and International Development Studies	Modification	Reçu pour information et dossier	
Bachelor of Science Double Major in Environmental Science and Community Design	Modification	Examen sommaire	Approuvé
Bachelor of Science to Bachelor of Science (Health Promotion) (name change form Health Education)	Modification	Examen sommaire	Approuvé
Bachelor of Science Minor in Environmental Science	Modification	Reçu pour information et dossier	
Bachelor of Arts, Italian Programme	Modification	Examen sommaire	Approuvé
Bachelor of Arts (Gender and Women's Studies)	Modification	À être déterminé*	En instance
Master of Health Services Administration (International)	Modification	À être déterminé*	En instance
Mount Saint Vincent University			
Master of Education in Studies in Lifelong Learning/Master of Art in Education in Studies in Lifelong Learning	Modification	À être déterminé*	En instance

Programme	Type de proposition	Type d'évaluation	Décision
Nova Scotia College of Art and Design			
Bachelor of Design Major in Interdisciplinary Design	Nouveau programme	Examen sommaire	Approuvé
Master of Arts (Museum Studies and Cultural Planning)	Nouveau programme	Approfondi	Deferred
St. Francis Xavier University			
Master of Science in Computer Science	Nouveau programme	Approfondi	Non approuvé
Saint Mary's University			
Ph.D. in Industrial/Organizational Psychology	Nouveau programme	Examen sommaire	Approuvé
St. Thomas University			
Bachelor of Arts Double Major in Great Ideas (with an already existing major) (initially submitted as Bachelor of Arts with "Great Ideas" Major)	Nouveau programme	Examen sommaire	Approuvé
Bachelor of Arts with Major in Environment and Society	Nouveau programme	Examen sommaire	Approuvé
Bachelor of Arts Honours in Criminology	Modification	Examen sommaire	Approuvé
Cape Breton University			
Bachelor of Arts Honours in Anthropology/Sociology	Nouveau programme	Examen sommaire	Approuvé
Bachelor of Hospitality and Tourism Management	Nouveau programme	Approfondi	Approuvé
Université de Moncton			
Doctorat en études littéraires	Modification	Examen sommaire	Approuvé
Doctorat en sciences du langage	Modification	Examen sommaire	Approuvé
Maîtrise ès arts (études littéraires)	Modification	Examen sommaire	Approuvé
Maîtrise ès arts (sciences du langage)	Modification	Examen sommaire	Approuvé
Maîtrise en français	Modification	Examen sommaire	Approuvé
Baccalauréat en technologie - Baccalauréat en éducation (majeure en technologie de l'industrie)	Abolition	Examen sommaire	Approuvé
Baccalauréat en technologie (majeure technologie en industrie)	Abolition	Examen sommaire	Approuvé
Certificat de formation complémentaire en sciences familiales	Abolition	Examen sommaire	Approuvé
Doctorat en études françaises	Abolition	Examen sommaire	Approuvé
Maîtrise ès arts (études françaises)	Abolition	Examen sommaire	Approuvé
Baccalauréat appliqué en thérapie respiratoire	Nouveau programme	Approfondi	Approuvé
Baccalauréat en gestion des zones côtières	Nouveau programme	Approfondi	En instance
Baccalauréat en gestion des zones côtières (co-op)	Nouveau programme	Approfondi	En instance

Programme	Type de proposition	Type d'évaluation	Décision
University of New Brunswick			
Certificate in Computing	Nouveau programme	Examen sommaire	Approuvé
Master of Business Administration and Master of Arts in Sport and Recreation Administration Joint Degree	Nouveau programme	Examen sommaire	Approuvé
Master of Arts in Sport and Recreation Studies	Modification	Examen sommaire	Approuvé
Master of Philosophy in Policy Studies (Sustainable Development)	Modification	Examen sommaire	Approuvé
Master of Philosophy in Policy Studies (People, Property and Alternative Dispute Resolution)	Modification	Examen sommaire	Approuvé
Bachelor of Business Administration with a concentration in Aviation and Operations Management	Nouveau programme	Approfondi	Approuvé
Ph.D. in Interdisciplinary Studies	Nouveau programme	Approfondi	Approuvé
Master in Interdisciplinary Studies	Nouveau programme	Approfondi	Approuvé
Bachelor of Applied Management in General Business	Nouveau programme	Approfondi	Non approuvé
Certificate in Mathematics for Teachers	Nouveau programme	À être déterminé*	En instance
Master of Education	Modification	Reçu pour information et dossier	
University of Prince Edward Island			
Bachelor of Science (Honours) in Foods and Nutrition	Modification	Examen sommaire	Approuvé
Bachelor of Science Minor in Family Science	Modification	Reçu pour information et dossier	
Certificate in Information Technology	Nouveau programme	Examen sommaire	Retiré
Graduate Certificate in School Librarianship	Modification	À être déterminé*	En instance
Graduate Certificate in Inclusive Education	Modification	À être déterminé*	En instance
Master of Education (Leadership in Learning)	Modification	À être déterminé*	En instance
Université Sainte-Anne			
Baccalauréat articulé en administration des affaires : concentration commerce international	Nouveau programme	À être déterminé*	En instance
Programmes conjoints			
Nova Scotia College of Art and Design and Dalhousie University - Bachelor of Technology Major in Applied Science	Modification	À être déterminé*	En instance

**Le type d'évaluation de projets de programme reçus à la fin, ou près de la fin de l'année, n'a pas encore été déterminé.*